SÉNAT DU CANADA

RÉSOLUTION 47.

Résolution pour faire droit à Jane Harriet Takefman Birman.

[Adoptée le 20 mai 1965.]

Considérant que Jane Harriet Takefman Birman, résidant en la ville de Montréal, province de Québec, épouse de Leonard Birman, domicilié au Canada, dans la province de Québec, et résidant temporairement en la ville de Toronto, province d'Ontario, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trentième jour de septembre 1956, en la ville d'Outremont, dite province de Québec, et qu'elle était alors Jane Harriet Takefman; et considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, leur mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, le Sénat du Canada, en vertu des dispositions de la Loi sur la dissolution et l'annulation du mariage et sous réserve de l'article 2 de ladite loi, décide ce qui suit:—

1. A l'expiration des trente jours qui suivent la date de l'adoption par le Sénat de la présente résolution, ledit mariage est dissous et est dès lors nul et de nul effet à tous égards.